



ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, à la Croix-Rousse, à l'imprimerie, Grande-Rue, 12 ; — chez M. J. LOUISON, rue Henri IV, n. 2, — chez M. VOLLAIRE, libraire, place de la Croix-Rousse, n. 14 ;
Lyon, chez NOURTIER, libraire, rue de la Préfecture, n. 6.

L'ÉCHO

DE LA FABRIQUE,

DE 1841.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, NOUVELLES, VARIÉTÉS. — ANNONCES DIVERSES.

L'ÉCHO DE LA FABRIQUE DE 1841 paraît deux fois par mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 6 fr. — six mois, 3 fr. — trois mois, 1 fr. 50 c., payables d'avance.

Prix des annonces, 15 c. la ligne. On rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires seront déposés au Bureau.



ÉLECTIONS

DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

C'est le 18 et le 19 de ce mois que la section de soierie est appelée à nommer neuf prud'hommes pour une nouvelle période triennale, savoir : MM. les marchands-fabricants cinq et les chefs d'atelier quatre (première, deuxième, sixième et septième sections).

Nous devons d'abord relever une erreur commise par M. le préfet dans l'arrêté de convocation, erreur reproduite par les journaux. Ce magistrat dit qu'il s'agit en remplacement des titulaires actuels ; nous ne voyons pas pourquoi il s'est servi d'un langage différent de celui employé pour les élections soit des députés, soit des conseillers municipaux et autres. Les prud'hommes, d'après leur institution, sont toujours rééligibles. On peut, en théorie, critiquer cette rééligibilité indéfinie pour toute espèce de fonctions, mais en fait, puisqu'elle existe, nous ne voyons pas pourquoi on priverait les prud'hommes, qui n'ont pas démérité de leurs confrères, du bénéfice de la loi : ce serait leur faire une injure gratuite.

Nous avons donc cru devoir prémunir les électeurs de la fabrique, négociants et ouvriers, contre cette interprétation illégale de l'arrêté de M. le préfet.

La première section est représentée par M. FALCONNET. Ce prud'homme auquel tant d'honorables souvenirs se rattachent, n'a pas de concurrents sérieux ; car nous ne citerons pas comme tels MM. DUMAS, DRIVON cadet, BEAUFÈRE et MICHEL. Les chefs d'atelier de cette section ne peuvent oublier que dès le mois d'octobre 1831 M. Falconnet se dévouait à leur cause qui est la sienne, et fondait l'*Écho de la Fabrique* pour servir d'organe à la classe ouvrière. C'était là une pensée mère dont on ne saurait trop lui savoir de gré, car l'*Écho de la Fabrique* est le premier cri de la presse prolétaire, il a servi de type à tous les journaux qui ont suivi. Depuis, M. Falconnet n'a cessé de s'occuper des intérêts qui lui étaient confiés ; accessible à tous ses confrères, il a toujours vécu parmi eux, sans chercher à s'isoler et à tracer la ligne insultante de démarcation que beaucoup trop de fonctionnaires populaires essaient de créer aussitôt qu'ils sont arrivés au but où tendait leur amour propre. Il a de plus consacré ses loisirs à des actes utiles à la fabrique ; différentes publications en sont la preuve, ainsi que son utile coopération dans toutes les commissions que le Conseil des Prud'hommes a choisies pour élaborer certaines questions importantes, et en dernier lieu pour le classement des dessins de fabrique, opération qui promet à l'industrie une ère nouvelle de prospérité et de grandeur.

M. ROUSSY, prud'homme de la deuxième section, et M. GUINET, prud'homme de la sixième, n'ont pas de plus de concurrents. Ce sont, chacun le sait, deux fabricants distingués et qui font chaque jour faire à la fabrique de Lyon des progrès importants ; nous leur avons rendu justice à cet égard dans les numéros 24 et 30 du journal.

On nous a cependant dit, en ce qui touche la sixième section, celle de M. Guinet, que M. DUFOUR, ancien prud'homme, se mettait sur les rangs ainsi que deux nouveaux concurrents MM. BERCHOUX, et BERTHELIER. Nous ignorons si ce bruit est fondé. Nous ne connaissons pas ces deux derniers, quand au premier, ses collègues qui ne l'ont pas réélu sont seuls compétents pour savoir s'ils ont eu tort ou s'ils veulent maintenir leur décision. L'espèce de lutte que nous avons soutenue contre M. Dufour en sa qualité de président du Cercle des chefs d'atelier, ne nous permet pas d'en dire davantage, et c'est pourquoi nous insérons aujourd'hui sans commentaires la lettre qu'il

nous adresse sur un sujet d'intérêt général, nous réservant de produire plus tard nos observations sur cette lettre ; mais nous avons voulu, dans la circonstance présente lui montrer qu'il nous connaissait peu, et que nous n'avions, à la différence de beaucoup d'autres, d'hostilité systématique contre personne.

La septième section est représentée par M. MILLE-ROUX, nous ignorons si les chefs d'atelier de cette section voudront lui continuer son mandat, il ne nous paraît pas avoir démérité ; mais sa réélection est douteuse en présence des trois concurrents qui se mettent sur les rangs et dont le premier a, nous a-t-on dit, beaucoup de chances. Ces deux concurrents sont MM. LACROIX, VALENTIN et Reynier.

Le 19, la section unique des marchands-fabricants sera appelée à choisir ses prud'hommes ; elle devra en nommer deux en remplacement de MM. ARNAUD, décédé, et PEILLEUX, démissionnaire.

Quand aux autres prud'hommes MM. BRISSON, CINIER et PEILLON, ils sont rééligibles ainsi que nous l'avons dit pour les chefs d'atelier.

Nous espérons également qu'ils seront réélus, surtout M. Cinier qui a su se concilier l'estime et l'affection des chefs d'atelier, condition importante, à notre avis, pour que MM. les prud'hommes négociants puissent remplir convenablement leur rôle qui est tout de conciliation, tandis que celui des prud'hommes chefs d'atelier est un rôle de défense. En effet, par suite des rapports entre les deux classes qui composent la fabrique, il est évident que l'une a besoin de défense et de protection ; l'autre classe trouvant suffisamment en elle-même, par sa fortune et son intelligence, ce qui au contraire est d'une nécessité absolue pour la classe ouvrière.

Qu'on ne s'étonne pas de nos paroles, jamais il ne viendra à l'idée de MM. les négociants d'élever un drapeau pour y inscrire ces mots de désespoir : VIVRE EN TRAVAILLANT !

On nous prie de publier la circulaire suivante que le Conseil des Prud'hommes de Lyon vient d'adresser à MM. les négociants, relativement au dépôt des dessins de fabrique.

Lyon, 10 novembre 1842.

Monsieur,

« Dans des vues d'ordre et dans l'intérêt de la conservation des dessins déposés, le Conseil des Prud'hommes a arrêté les dispositions suivantes, auxquelles il vous prie de vous conformer à l'occasion. »

« Tout paquet d'échantillons devra être enveloppé d'un papier blanc sur lequel le déposant indiquera : 1° la date du dépôt ; 2° le nombre des échantillons contenus dans le paquet ; 3° le temps pendant lequel il entend se réserver la propriété. Cette déclaration devra être signée et le paquet être scellé avec son cachet. »

« En étoffes : les échantillons des plus petites dispositions devront avoir au moins quinze centimètres de largeur sur dix cent. de hauteur ; il serait à propos que tous les échantillons présentassent, autant que possible, deux rapports de dessins en tous sens. »

« Toutes les fois qu'un paquet contiendra plusieurs échantillons, chaque échantillon devra avoir un numéro d'ordre ou patron. »

« Les dessins déposés seulement en esquisse devront être tracés sur papier ordinaire et non point sur papier verni ou tout autre papier cassant et devront être placés de même que les échantillons d'étoffes, entre deux plaques de carton. »

N. B. La loi disant formellement que les paquets d'échantillons seront, après l'expiration du privilège, transmis au conservatoire, la faculté de les retirer ne pourra être accordée dans aucun cas.

Cette circulaire est suivie de la note suivante.

Messieurs les fabricants comprendront facilement combien

il est important de faire le dépôt des échantillons avant la mise en vente des étoffes, afin de se trouver parfaitement en règle contre toute interprétation de la loi sur la copie des dessins.

Nous insistons d'autant plus sur cette dernière observation que nos lecteurs ont pu se convaincre de son importance par la lecture du jugement de *Pall-Gilly*, inséré dans les numéros 29 et 30 du journal.

FABRIQUE DE LYON.

Nous n'avons rien dit depuis quelque temps de l'état de la fabrique, de peur d'irriter les esprits et d'aggraver ainsi le mal, déjà si lourd qui pèse sur la classe ouvrière. Nous avions aussi l'espoir d'un changement. Cependant toutes les indications qui nous sont fournies, présentent le même aspect ; les trois quarts des métiers de façonné sont encore inactifs ; à l'égard de ceux qui n'ont eu encore point d'interruption à souffrir, tels que les velours unis et les châles laines ou mélangés, le salaire de l'ouvrier va toujours en décroissant ; sur les velours, de 25 à 50 cent. par mètre, et sur les châles de 5 à 7 cent. 1/2 par mille passées. On le voit ces faits sont loin de prouver une amélioration, ainsi que l'annoncent le *Rhône* et le *Courrier de Lyon* ; ces journaux bien pensants, en niant le malaise de la classe ouvrière, qu'espèrent-ils ? leur langage est d'autant plus fâcheux que d'autres organes consciencieux de la presse, tels que le *Courrier de la Drôme* le répètent et induisent par là le public dans l'erreur : d'un autre côté le gouvernement se trouve moins sollicité pour aviser à porter remède à un mal qu'il est censé ignorer.

Il y a bien quelques maisons qui ont disposé de nouveaux métiers, mais par contre d'autres en ont mis à bas. Quelques négociants s'occupent, il est vrai, de créer de nouveaux genres et de faire des échantillons, mais réussiront-ils à alimenter la fabrique ? En somme, ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les prix de façon déjà si minimes, ne peuvent couvrir les dépenses du chef d'atelier et vont toujours en s'abaissant. La question est toujours pour nous VIVRE EN TRAVAILLANT.

Croix-Rousse, 9 décembre 1842.

Monsieur le Rédacteur,

La décision prise par le Conseil des Prud'hommes relativement à la création de primes d'encouragements pour les apprentis, doit obtenir l'approbation de tous ceux qui aiment l'industrie lyonnaise et qui travaillent à son progrès. Pour mon compte, c'est avec une bien vive satisfaction que je verrai établir dans notre belle et vaste industrie des moyens d'émulation propres à faire découvrir, et à étendre les perfectionnements dont elle a sans cesse besoin pour soutenir sa suprématie et son éclat.

Mais en donnant mon approbation toute à la généreuse idée de M. Pinocely, je suis à me demander comment on fera le choix des apprentis les plus dignes : est-ce sur des indications données officiellement que les récompenses seront décernées ? ou est-ce par le moyen d'un concours ? J'ignore lequel de ces deux moyens on a l'intention d'employer, mais l'un d'eux me paraissant bien supérieur à l'autre, j'ai cru utile d'appeler l'attention du public sur ce point qui n'est pas le moins important, pour atteindre efficacement le but que l'on s'est proposé.

D'abord je dirai que le choix des apprentis, fait par un concours, serait infiniment préférable à celui fait d'après des indications quelque imparciales puissent-elles être. Dans ce dernier moyen le hazard serait pour beaucoup dans la distinction qu'un apprenti obtiendrait; ce serait sans doute le plus digne des plus connus, mais serait-ce le plus digne de la généralité? C'est ce dont il est permis de douter, et dès lors la prime n'aurait plus la valeur ni l'importance qu'il est urgent qu'elle possède. Le concours au contraire détermine une lutte d'émulation, l'apprenti se sent exciter par l'espoir d'un triomphe, il s'anime ardemment à perfectionner son travail en vue de la récompense qu'il veut obtenir, récompense d'autant plus flatteuse et honorable qu'elle est acquise au prix de nobles et intelligents efforts.

Mais il surgit là encore une autre question: comment sera établi ce concours? Dans l'état actuel il faut convenir qu'il est difficile de donner à cette question une solution convenable. L'instruction des apprentis est trop diverse et se rattache plutôt à ce qui est manuel, qu'à ce qui est raisonné; en même temps, ils ne se trouvent pas tous placés dans les conditions nécessaires pour être instruits de manière à subir honorablement l'épreuve d'un examen. Or donc un concours établi aujourd'hui ne répondrait pas entièrement au besoin depuis longtemps senti, ce serait une amélioration, mais elle ne serait pas complète. Il faudrait donc préalablement donner aux élèves une faculté égale pour acquérir une certaine instruction industrielle; pour cela il suffirait de créer une école gratuite de théorie pour la fabrication des étoffes, théorie qui devrait se rapporter plus spécialement à ce qui constitue le bon ouvrier. Cette école appellerait tous les apprentis studieux, elle serait par elle-même une première épreuve de bonne volonté de la part des élèves pour se bien conduire et acquérir une solide instruction.

L'on peut facilement concevoir quelle influence cette école exercerait sur le moral des élèves, elle leur apprendrait à aimer leur état, qui leur apparaîtrait alors, comme il l'est en effet, à la hauteur de la science. Le temps employé à l'étude serait autant de soustrait au désœuvrement duquel naît souvent l'insubordination; ainsi cette école, confiée à la direction d'un homme expérimenté comme chef d'atelier, ayant une moralité sévère et la parole grave et paternelle, serait à la fois une œuvre de moralisation et de progrès industriel.

C'est profondément pénétrés de l'utilité d'une semblable instruction que MM. les membres du Cercle des chefs d'ateliers ont tenté de prendre l'initiative, en donnant dans leur salle tous les dimanches, par l'organe de l'un d'entre eux, des démonstrations pour l'art du tissage des étoffes aux apprentis empressés de s'instruire; un bon nombre déjà s'est offert et fait présager que cette tentative ne sera pas stérile. Ce qui est commencé sur une échelle étroite, il est vrai, peut se continuer et s'étendre, et c'est alors selon moi qu'une amélioration réelle et importante aura lieu pour la fabrique et les élèves.

En vous communiquant ces lignes, M. le Rédacteur, j'ai cru émettre une idée utile que vous voudrez bien, je l'espère, livrer à la publicité, afin que l'opinion de vos lecteurs soit excitée sur un objet qui intéresse éminemment l'avenir de la fabrique lyonnaise.

Recevez, etc.

DUFOUR.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 31 novembre. — M. ARQUILLIÈRE, président.

Cette audience n'a présenté aucune espèce d'intérêt.

Audience du 7 décembre. — M. BRISSON, vice-président.

Dorel débiteur de la caisse de prêts a travaillé pour Giraudon et Luquin. Ce dernier a retenu le huitième pendant un laps de temps insuffisant pour solder la caisse, et l'agent comptable de cette caisse ayant envoyé recevoir chez Luquin, celui-ci objecta qu'il n'avait pu retenir le huitième vu l'extrême pénurie du débiteur. La caisse obtint jugement qui condamna Luquin à solder, attendu que le chiffre des façons de Dorel était suffisant.

Luquin, après avoir soldé la caisse conformément au jugement du Conseil des Prud'hommes, met en cause Roche et Buthner, pour obtenir que ces der-

niers soient passibles du paiement du huitième des façons produites par le travail de Dorel depuis son entrée dans cette maison. Ces négociants répondent que Luquin n'ayant pas retenu le huitième, il doit subir toutes les conséquences de sa négligence, que pour leur compte, ils ont agi d'après une question de principe, l'ouvrier se trouvant dans un état de détresse; ils ajoutent avec chaleur: *Oui, c'est une question de principe, car si l'on agit autrement que nous l'avons fait, le négociant se trouvera souvent dans de fâcheuses alternatives vis-à-vis des ouvriers malheureux.*

Luquin réplique en réclamant le lieu et la place de la caisse de prêt, faisant observer que Roche et Buthner ayant occupé Dorel avec un livret chargé d'une dette ils étaient rigoureusement obligés de faire la retenue d'usage.

La délibération a été longue et animée, M. Pinoncelly surtout a discuté vivement. Enfin, le Conseil a condamné Roche et Buthner à payer, ceux-ci ont demandé s'il n'y avait pas de rappel; sur une réponse négative de M. le Vice-Président, il ont répété avec force qu'ils avaient posé une question de principe et qu'en conséquence ils en appelleraient à la publicité.

— Pelin, négociant, réclame à Baland, chef d'atelier, une somme de 102 francs; ce dernier reconnaît parfaitement être débiteur de cette somme, et après quelques explications qui paraissent produire peu d'effet, il est condamné à la payer comptant.

— Pelloux réclame à Penel, négociant, une bonification sur une pièce de velours $\frac{3}{4}$ dont le prix n'avait pas été fixé et qui s'est trouvé à son désavantage. M. Roche, employé dans la maison Penel et représentant ce négociant, objecte que la pièce a été mal fabriquée; Pelloux, à son tour, affirme que s'il y a eu lieu de se plaindre de la fabrication de cette pièce c'est qu'elle était mal ourdie ce dont il offre encore des preuves. Le Conseil après délibération le déboute de ses droits; toutefois M. le Vice-Président prend l'adresse de ce chef d'atelier pour s'enquérir.

N. D. R. Nous ne nous occuperons pas pour le moment de la légalité de ce jugement; seulement nous nous étonnons que le Conseil ait admis un commis pour représenter un négociant. Nous croyons nous rappeler, si nous avons bonne mémoire, que M. Arquillière, président l'audience du 31 août, refusa formellement d'entendre un commis de la maison Farge et Robert qui pourtant était porteur d'une procuration; M. le président annula cette procuration se fondant sur ce qu'un négociant n'étant ni absent ni malade, doit se présenter lui-même pour expliquer et pour défendre sa cause.

On sait quelle est notre opinion à cet égard, mais quel qu'absurde et tyrannique que soit la prétention de priver les justiciables du Conseil des Prud'hommes du droit sacré et primordial de libre défense; puisque cette prétention existe il faut au moins que ce joug pèse sur tous.

INDUSTRIE LYONNAISE.

M. Fedix a publié dans le *Journal des Débats* (25 août 1842), un long article sur Lyon duquel nous extrayons le morceau suivant, plus spécialement approprié à notre cadre, quelque incomplet qu'il soit il plaira à nos lecteurs.

Si nous voulions faire de l'archéologie et de l'histoire, nous remonterions les siècles, nous fouillerions dans leur poussière, et, à travers l'obscurité et les incertitudes des monuments qu'ils nous ont laissés, nous verrions Lyon, colonie phocéenne, presque aussi ancienne que Marseille, devenue dès sa naissance le centre le plus important du commerce des Gaules; puis nous montrerions le proconsul Lucius Plancus contemporain d'Auguste, convertissant en colonie romaine cette cité déjà considérable, ce qui l'a fait regarder par plusieurs historiens comme son fondateur; nous dirions que pendant la domination romaine Lyon fut véritablement la capitale des Gaules; nous citerions les proconsuls qui en avaient fait le siège de leur gouvernement, les empereurs qui y avaient fixé leur résidence; nous décririons ses ruines, ses aqueducs et ses tombeaux; nous mentionnerions surtout ce temple d'Auguste converti en temple chrétien, et dont les colonnes, encore debout, font de l'église d'Ainay un des monuments les plus intéressants que nous ait légué l'antiquité; nous signalerions enfin Lyon à l'époque des croisades comme le dépôt central, non-seulement de la France, non-seulement de l'Europe, mais encore du Levant, de l'Asie et de l'Afrique.

Ce Lyon là n'est pas le nôtre; le Lyon qui nous occupe, dont nous devons rendre compte, c'est le Lyon manufacturier et industriel, celui qui commence à Louis XI lorsque ce roi si éminemment français quoi qu'on ait dit de son caractère l'inexorable histoire, attirait dans ses murs les Florentins et les Lucquois, que les querelles sanglantes des Guelles et des Gibelins chassaient de leur patrie, et s'est continuée jusqu'à notre époque toujours au premier rang parmi les cités manufacturières. Sous François I^{er}, l'industrie lyonnaise prenait un développement plus considérable, grâce aux ingénieux travaux de deux génois Etienne Turque Barthelemy Mariz; à la même époque Rollet y apportait le secret de la fabrication des velours; progrès de ces diverses fabriques fut tellement rapide dès le règne de Henri IV leur supériorité, celles de l'Italie, était hautement constatée. Pour donner une idée de la quantité de leurs produits suffira de dire que déjà l'on y comptait pas moins de douze mille ouvriers tisseurs.

En 1605 la fabrique lyonnaise faisait un pas immense: Claude Dagon y établissait les premiers métiers d'étoffes façonnées, perfectionnait les tiers à la tire et se montrait ainsi le lointain curseur de l'immortel Jacquard. Pendant ce temps les autres industries de la grande cité ne demeuraient pas en arrière: James Fournier y importait d'Angleterre la fabrication des bas de soie, Antoine Bourget remplissait Lyon, St-Chamont, St-Etienne, de ses métiers de crêpes à l'instar de Bologne; André Cloutier établissait sa filature d'or dans le genre de Milan; et la chapellerie, déjà perfectionnée par Blanchet acquerrait une immense importance par l'introduction du poil de castor dans sa fabrication.

Voilà ce que fut Lyon dans le passé, examinons ce qu'il est aujourd'hui ce qu'on peut espérer qu'il sera dans l'avenir.

L'impulsion donnée au progrès par Claude Dagon ne s'est pas un instant ralentie. Pour s'en convaincre il suffit de parcourir les immenses fabriques lyonnaises, d'examiner les précieuses étoffes qui en sortent. Comme dans les siècles passés, ces progrès sont marqués du nom de quelques-uns de ces hommes privilégiés que la nature semble créer de temps à autre pour faire les instruments de sa pensée, pour servir de lien entre deux époques. Le nom de Jacquard est écrit en caractères indestructibles dans l'histoire de la cité industrielle.

À côté de ce nom doit naturellement trouver place celui des fabricants lyonnais qui ont su faire de son idée l'application la plus large et la mieux entendue; ceux qui en ont profité pour étendre au-dehors les débouchés de nos produits, en même temps qu'ils diminuaient à l'intérieur le tribut que nous payons à l'étranger.

Ainsi avant que ne fut fondé le vaste établissement de la Sauvagère, le châle français n'existait pour ainsi dire pas; c'était de l'Inde que nos femmes tiraient tous leurs cachemires, et notre or passait ainsi de leurs mains dans celles des Anglais qui s'étaient faits les facteurs presque exclusifs du commerce de l'Orient; sans doute que sans l'invention de Jacquard, MM. Sabran et Berna eussent pu difficilement exécuter ces dessins riches, ces précieux tissus qui ont élevé si haut leur réputation; en même temps qu'ils honoraient la fabrication lyonnaise. Mais disons aussi, pour être juste, que Jacquard pouvait difficilement trouver des interprètes plus habiles plus intelligents et surtout plus dévoués à l'accomplissement de son œuvre.

Une autre maison qui ne nous a pas paru moins recommandable est celle que dirige M. Grillet aîné; ce fabricant dont huit brevets différents constatent les améliorations qu'il a apportées dans la fabrication des châles, semble s'être de préférence imposé la tâche si essentielle, dans un siècle de concurrence comme le nôtre, de fabriquer bien, mais dans les conditions de la plus grande économie possible. Bien faire et faire à bon marché, tel était le programme de M. Grillet, et nous pouvons dire à sa louange qu'il l'a rempli tout entier. C'est qu'en effet peu de fabricants sont placés dans des conditions aussi favorables de succès; nous avons vu en M. Grillet l'homme en quelque sorte universel; le fabricant intelligent, le dessinateur habile, le mécanicien expérimenté; aussi a-t-il été plusieurs fois l'objet de récompenses nationales. Le rapport du jury de l'exposition de 1839 est sous nos yeux; après les éloges les plus flatteurs, il conclut ainsi: le jury central se plaît à trouver M. Grillet digne de la médaille d'or qu'il lui décerne.

Lyon est essentiellement une ville de progrès;

les intelligences y travaillent sans relâche à perfectionner et à créer; ainsi deux jeunes fabricants, MM. Dethel et Degabriel viennent de prendre un brevet pour une invention qui, si elle réalise leurs espérances, est appelée à révolutionner une branche considérable de l'industrie en mettant à la portée de tous, par l'économie de la fabrication, des produits dont le prix élevé n'avait permis qu'au riche jusqu'à ce jour de les aborder. Par contre-coup l'Angleterre perdra le privilège de vendre ses dentelles si renommées sur tous les marchés du monde; car MM. Dethel et Degabriel font un tulle qui les imite avec une vérité telle qu'il n'y aura plus en réalité, que dans le prix, de différence entre l'imitation et l'objet imité; nous reviendrons à cette invention utile, et nous serons heureux d'en constater les progrès.

La Société des Amis des Arts vient d'ouvrir son Exposition publique annuelle, nous en rendrons compte dans le prochain numéro.

— Le Grand-Théâtre à peine ouvert a été obligé de suspendre. M. Sirand, directeur, a donné sa démission et vient d'être remplacé par M. Duplan. Ce dernier est en ce moment à Paris pour compléter la troupe, et aussitôt son retour, qui doit être très-prochain, le théâtre sera ouvert au public.

— La Cour d'Assises a jugé, le 12 courant, l'affaire de vol dans un atelier d'apprêt, dont nous avons parlé dans le n° 26 du journal; Ruchier déclaré coupable, a été condamné à quatre années d'emprisonnement, et la femme Sirand, accusée de complicité, acquittée sur la demande du sieur Chabot, partie civile. Ruchier a été condamné à 2,200 fr. de dommages-intérêts, et la femme Sirand à 800 fr.

La fabrique lyonnaise, grâce aux nombreux perfectionnements introduits journellement dans les procédés mécaniques de la fabrication de ses produits; grâce encore au goût et à l'habileté de ses dessinateurs, a atteint un degré de perfection auquel l'étranger sera bien longtemps encore obligé de rendre hommage, tout en faisant son profit de ses créations au préjudice de nos fabricants. Notre industrie est loin cependant d'avoir dit son dernier mot, et nous voyons avec plaisir que les difficultés qui paraissent les moins difficiles à surmonter n'arrêtent pas nos artistes à la recherche d'effets nouveaux. Nous avons sous les yeux un petit échantillon, exécuté à la Jacard et représentant la Charlotte Corday du tableau de Scheffer, la mort de Marat, qu'à distance et à première vue nous avons pris pour l'épave, sur tissu de soie, d'une gravure au burin, tant il y a de délicatesse dans les demi-teintes, tant il y a d'art dans la manière dont ces demi-teintes se fondent ensemble. Les cheveux et les vêtements de l'héroïne* sont surtout traités avec une grande habileté; l'exécution des chairs présentait des difficultés qui ont été aussi heureusement vaincues qu'il était possible de le faire avec la ressource de fils blancs et de fils noirs, mis plus ou moins en évidence suivant les tons si variés et si insaisissables d'une figure de femme. Cet échantillon, qui est sorti des ateliers de la maison Aug. Gautier, fait honneur à ce fabricant.

(Courrier de Lyon.)

EDMOND CAPPE.

Deux fois, depuis un demi-siècle, l'invasion a désolé notre territoire, et deux fois la France a montré tout ce qu'elle porte en elle de constance intrépide et d'inépuisables ressources. « Lorsque vous marcherez en Alsace ou en Lorraine, disait Paul-Louis Courrier, l'illustre pamphlétaire, aux soldats de la coalition, n'approchez pas des haies, évitez les fossés, n'allez pas le long des vignes, tenez-vous loin des bois, gardez-vous des buissons, des arbres, des taillis, et méfiez-vous des hautes herbes; car les haies, les fossés, les arbres, les buissons feront feu sur vous de tous côtés, non feu de file ou de peloton, mais feu qui ajuste et qui tue. Et vous ne trouverez pas, quelque part que vous alliez, une hutte,

* N. D. R. Cette expression nous étonne de la part du Courrier de Lyon. Nous avions cru jusqu'à présent que son indignation contre les assassinats politiques était sincère, et qui ne l'aurait cru comme nous! Nous voyons aujourd'hui que c'était pure comédie.

un poulailler qui n'ait garnison contre vous. N'envoyez pas des parlementaires, car on les retiendra; pas de détachement, car on les détruira... Apportez de quoi vivre; amenez des bœufs, des moutons, des vaches, et puis n'oubliez pas de les bien escorter, ainsi que vos fourgons... » Il est utile de rappeler au peuple ces nobles enseignements, afin qu'il sache ce qu'il pourra attendre, au jour du danger, du dévouement de ses plus humbles enfants.

Le 11 février 1814, les habitants de Château-Thierry étaient en proie à une profonde consternation. Pour la seconde fois, la ville venait d'être livrée au pillage et les Prussiens occupaient militairement cette place dont la conservation intéressait gravement le succès des opérations de Blücher. L'armée de Silésie et celle du prince généralissime descendaient rapidement les vallées de la Marne et de la Seine pour opérer leur jonction; mais il ne fallait qu'un hasard, une marche hardie, pour amener la ruine de l'une d'elles ou de toutes deux peut-être successivement. Ce hasard était déjà dans la pensée de l'empereur. Profitant de l'imprudence des alliés qui avaient échelonné leurs forces sur les deux côtés d'un triangle dont il occupait le centre, il conçut le projet audacieux de pénétrer tête baissée dans cet intervalle, d'écraser les deux armées séparément et de faire porter aux vainqueurs la peine de leur folle confiance et de leur impéritie.

Ce fut dans ces circonstances que le général Yorck jeta un bataillon dans Château-Thierry et redoubla de célérité pour rejoindre le corps de Blücher. Il n'était déjà plus temps. Dans la soirée du 11, le bruit de la marche rapide de Napoléon sur Champaubert et de la déroute d'Alsusiew commença à se répandre; les habitants de Château-Thierry comprirent sur-le-champ, avec cet admirable instinct que le peuple retrouve dans les moments les plus difficiles, combien il importait à notre armée d'occuper sur la Marne une position convenable, d'où elle put, soit poursuivre Blücher l'épée dans les reins et rendre toute jonction impossible, soit converser vers la Seine par Nangis et Montereau. La possession de Château-Thierry devenait donc d'une haute importance pour les deux partis. Mais les Prussiens se tenaient sur leurs gardes: le succès d'une surprise semblait peu vraisemblable; on ne pouvait guère plus raisonnablement risquer une attaque de vive force. Eh bien! cette entreprise dont toutes les probabilités de la guerre éloignaient la réussite, dont les plus téméraires commençaient eux-mêmes à désespérer, la patriotique inspiration d'un enfant allait l'accomplir.

La ville de Château-Thierry s'étend en amphithéâtre sur une colline en pente douce dont le pied est baigné par les eaux de la Marne; le sommet du mamelon est couronné par les ruines du fameux château bâti par Charles-Martel. Cette vieille forteresse, assiégée, prise, détruite et restaurée tant de fois, offre l'aspect le plus pittoresque: çà et là des tourelles à moitié démantelées, des masses imposantes, des pans de murailles lézardées et crevassées, des restes de créneaux découpés en trèfles; une seule partie, celle qui regarde et domine la ville, semble encore présenter les principales conditions d'un pont fortifié. Les vainqueurs s'y étaient retranchés comme dans une citadelle et en avaient fait un poste assez redoutable non seulement pour résister à un coup de main, mais encore pour soutenir un siège régulier de quelques jours.

Les Prussiens se reposaient donc sur la foi de leur imprenable position, et, ne pouvant supposer qu'on les attaquerait du côté de la ville dont les séparait une muraille épaisse flanquée d'un large fossé, ils concentraient leur attention sur les parties environnantes et gardaient soigneusement toutes les issues. Depuis le matin, aucun mouvement hostile ne s'était manifesté parmi les habitants, et la soirée déjà avancée permettait de supposer qu'aucun incident ne surviendrait avant le lendemain. Tandis que de part et d'autre on semblait s'observer dans un mutuel silence, un enfant gravissait lentement le versant de la colline opposé à la ville. Malgré les ténèbres épaisses qui l'enveloppaient et les nombreuses coupures du sol qui embarrassaient ses

pas, il arriva devant le vieux château, descendit dans le fossé et continua sa marche avec une extrême précaution. Bientôt il se trouva au pied du fort où les Prussiens s'étaient établis. Il s'arrêta alors et prêta l'oreille; aucun bruit ne se fit entendre. Quelques feux à demi éteints jetaient sur la ville de pâles et vacillantes lueurs et éclairaient par intervalles les faisceaux d'armes rangés sur la crête du rempart; les cris monotones des sentinelles se mêlaient aux sifflements de la bise comme autant de sinistres avertissements. Mais l'enfant ne se laissa pas intimider; il avait son projet, et il avait juré de périr à l'œuvre ou de l'accomplir.

Cet enfant, c'était Edmond Cappe que l'histoire placera à côté de Barra et de Vialla, ces deux autres héroïques enfants dont le chant du départ a immortalisé le dévouement.

Il mesura du regard la hauteur de la muraille: trente pieds au moins au dessus du sol! Qu'importe? il faut qu'il arrive. Se suspendant avec les ongles aux moindres crevasses, il introduit ses pieds dans les interstices des pierres, et cherche péniblement un point d'appui sur cette surface abrupte et unie. Un accident imprévu, un mouvement trop brusque, le frottement de son corps contre le mur, la chute de quelques débris de pierre ou de mortier peut le trahir; lui ne songe même pas aux mille dangers qui l'environnent. Quelquefois il cherche sur la vieille muraille une niche étroite où il puisse se reposer et recueillir ses forces avant de recommencer sa laborieuse ascension. Les aspérités auxquelles il se rattache ont ensanglanté ses doigts, le givre qui recouvre les pierres et le souffle glacé de la brise ont engourdis ses membres; mais l'espérance d'atteindre le but le rend insensible à la douleur. Il arrive enfin, il touche le couronnement: d'un bond il est sur le rempart. Rien encore n'a trahi sa présence, l'obscurité le dérobe aux regards des sentinelles qui se promènent à quelques pas de lui. Plus tranquille alors, il enfonce dans le sol un crampon de fer auquel il fixe une longue corde, il s'avance à tâtons. Sa main rencontre un fusil; il le saisit avec un frémissement de joie, le secoue et l'attire violemment à lui. Le faisceau ébranlé se rompt et se renverse sur les faisceaux voisins qui jonchent la terre en un clin d'œil ou glissent sur la crête escarpée du rempart. Prompt comme l'éclair, il s'élance sur toute la ligne, ramassant et balayant dans l'espace les armes éparses qui vont rouler pêle-mêle, brisées et tordues, dans le fond du fossé.

A ce cliquetis étrange, à ce bruit inattendu, les Prussiens s'éveillent en sursaut. Les sentinelles, un moment stupéfaites, tirent au hasard et crient aux armes.

Oui, aux armes! répète l'intrépide enfant avec un joyeux éclat de rire. Et, se surprenant à la corde, il se laisse glisser en tournoyant jusque sur le sol.

Mais en même temps les habitants, attentifs au signal, sortent en ordre de la ville, armés de fourches, de piques et de fusils, et s'avancent vers le château. Les avant-postes ennemis veulent les arrêter, on les culbute, on force toutes les issues; on dresse des échelles contre les murailles, on escalade les ruines. Les Prussiens désarmés et frappés de stupeur, n'essayaient même pas une résistance inutile; presque tous sont passés au fil du sabre ou de la baïonnette.

Le lendemain matin, 12 février, lorsque la garde impériale arriva devant la ville, le drapeau tricolore flottait sur la vieille tour de Charles-Martel.

Edmond Cappe existe encore; il exerce à Château-Thierry le modeste état de limonadier. Le trait de patriotisme que nous venons de raconter n'est pas le seul qui ait signalé la vie de ce courageux citoyen et son nom a été cité avec les plus honorables éloges dans le rapport présenté à l'Académie en 1838 pour la solennité des prix de Monthyon.

C. L.

Poésie.

PATIENCE ET CHARITÉ.

C'est l'hiver triste et solitaire.
Adieu donc le matin vermeil !
Adieu le soir plein de mystère !
Adieu le jour plein de soleil !

Plus d'astres dans la nuit bénie,
Plus d'ombre verte dans le jour ;
Les bosquets n'ont plus d'harmonie,
Et leurs hôtes n'ont plus d'amour !

La colline, blanche de neige,
Est triste comme un grand cercueil...
Mais à celui que l'or protège
Qu'importent ces aspects de deuil !

Drapé dans sa robe de soie,
Assis dans son fauteuil sculpté,
Des beaux jours il trouve la joie
Et les chauds rayons de l'été.

Entre des colonnes superbes,
Dans des vases d'or éclatants,
Il voit s'épanouir en gerbes
Autant de roses qu'au printemps.

Pour lui le citronnier sauvage
Garde encore ses rameaux verts,
Et l'oiseau, captif dans sa cage,
Le berce par ses doux concerts.

De moissons ses granges sont pleines,
Il a des fruits délicieux ;
Et le flot pur de ses fontaines
Se rougit du vin le plus vieux.

Pour lui, l'hiver, c'est, près de l'âtre,
La vie intime et l'amitié
Où le jeu, la danse folâtre
Foulent des tapis sous son pied.

C'est dans le bruit de la tempête
Dont le dehors est agité,
Les arts qui lui font une fête
Plus magnifique que l'été !

Le penseur lui donne ses veilles
Pour le préserver de l'ennui ;
Les muses, célestes abeilles,
Emplissent leurs ruches pour lui.

Mais l'hiver pour le pauvre est la saison funeste :
C'est l'humide brouillard voilant le feu céleste,
C'est sa lampe de nuit, plus pâle à l'horizon ;
C'est le deuil dans les bois dont l'ombre le protège ;
C'est la mort étendant un froid linceul de neige
Sur son tiède lit de gazon !

C'est l'atelier fermé, c'est la journée oisive
Qui fait la table vide et rend la faim plus vive
Et le foyer plus froid.
L'hiver, c'est la misère avec le vice infâme :
L'une domptant son corps, l'autre tentant son âme
Qui viennent s'asseoir sous son toit !

L'hiver, c'est la saison des tristesses amères,
C'est le cri des enfants, le désespoir des mères,
Le temps des plus rudes combats.
Le passant, attardé dans les carrefours sombres,
Voit des êtres, alors, semblables à des ombres,
S'attacher à ses pas !

Ah ! faut-il que l'un souffre et que l'autre jouisse !
Ce partage, ô mon Dieu ! paraît une injustice
A qui n'a pas sondé le mystère profond !
Mais pour justifier la sainte Providence,
Au sein de l'infortune, au sein de l'indigence,
Deux belles vertus germeront.

Là, la charité sainte, ici la patience
Ces deux célestes sœurs d'une égale beauté :
L'une sanctifiant les biens de l'opulence,
L'autre la pauvreté.
Riches, comme Booz, de vos gerbes divines
Laissez quelques épis, le pauvre glanera :
Vos couronnes de fleurs souvent ont des épines :
La charité les ôtera !

Et vous qui, des deux parts des choses de la vie,
N'avez eu que la peine et que les mauvais jours,
Souffrez patiemment, et souffrez sans envie ;
Qu'importe qu'au soleil la place soit ravie ?
Ici les soleils sont si courts !

ACCURSE ALIX.

DÉCÈS SURVENUS A LA CROIX-ROUSSE, DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE.

Jeanne-Marie Zacharie, femme Chalamel, 20 ans, rue Perrot, 3.
Joséphine Bouvet, femme Vachon, 23 ans, Grande-Rue, 80.
Anne Brosseau, femme Bessenay, 60 ans, rue du Mail, 37.
Barbe Frérot, 42 ans, Grande-Rue, 39.
Marie Didier, 24 ans, rue Jacquard.

Nicolas Louis, émouleur, rue Henri IV, 41.
Marie-Joseph Macotta, 55 ans, Grande-Rue, 99.
Claude-Eugène Dutroncy, 49 ans, quai de Serin.
Jean-Antoine Chapuis, 45 ans, scieur de long, cours des Tapis, 40.
André Pain, 80 ans, rue du Mail, 4.
Marie Escoffier, 83 ans, rue des Gloriettes, 5.
Joseph-Marie Robert, 27 ans, chasseur au 12^e régiment d'infanterie légère, rue St-Denis, 4.
Enfants : 19.

Nous venons d'apprendre, au moment de mettre sous presse, qu'un membre du Conseil des Prud'hommes, connu par son esprit scrutateur et satirique, s'était proposé de rétracter certains passages (si c'en est l'ouvrage entier) de la petite brochure de M. Bunel, publiée il y a quelques jours par M. Lépagnez. Il a été arrêté, nous a-t-on dit, par des considérations particulières dont nous lui savons gré. Mais comme des réflexions ou commentaires il surgit ordinairement, pour ne pas dire toujours, quelque chose d'utile, et ceux-ci ayant particulièrement trait à notre localité et à la classe ouvrière en général, nous sommes autorisés à prévenir cet honorable membre du Conseil qu'il peut agir, à cet égard, d'après toute l'étendue et la lucidité de ses inspirations. Pour nous, nous ne pouvons que l'approuver dans cette entreprise.

En vente, à la Croix-Rousse, chez M. LOUISE, rue Henri IV, 2, et à Lyon, chez M. NOURTIER, rue de la Préfecture, 6.

INDICATEUR

DE

LA FABRIQUE

(1843)

CONTENANT

Les adresses des Négociants et Fabricants à métier
De la ville de Lyon, ainsi que leurs genres
de fabrication.

Publié sous les auspices de l'Écho de la Fabrique.

En vente

CHEZ TH. LÉPAGNEZ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
A la Croix-Rousse, Grande-Rue, 12 :

TABLEAU

HISTORIQUE, ADMINISTRATIF ET INDUSTRIEL

DE LA VILLE

de

LA CROIX-ROUSSE,

Par J.-F. Bunel.

1 volume grand in-18. Prix : 75 c.

ANNONCES.

LABORY,

A LYON,

rue et cour St-Pierre-le-Vieux, (près St-Jean),
et Montée de la Grande-Côte, n. 26,

Achète, échange et vend les ustensiles pour la
Fabrique. Se charge des annonces, commissions,
demandes et placements qui y ont rapport.

Mécaniques à la Jacquard, et autres.

Battants, lisses, polissoirs et régulateurs de
M. Esprit, breveté. Fabrique de remisses ; assorti-
ment de maillons garnis ou non ; — cordes cotons
sangles, fils, soies.

Echantillons d'étoffes de soie.

Achète, échange et vend gravures, livres, ta-
bleaux, et objets mobiliers.

Gare aux taches !

ESSENCE ACIDULÉE ET OXYGÉNÉE,

de M. GAUTHIER, chimiste à Paris.

Cette essence, la plus perfectionnée qui ait paru
jusqu'à ce jour, enlève immédiatement, et par un
procédé excessivement simple, toutes sortes de
taches sur les étoffes de soie et de laine, sans dé-
triorer l'étoffe et sans altérer les couleurs, même
les plus délicates.

Dépôt unique, à la Croix-Rousse, chez M. Louison,
rue Henri IV, n° 2.

DUFOUR FILS

Tient un dépôt des soies de Nîmes, fils et coton,
supérieurs pour corps et remisses ; se charge aussi
de leur confection, à des prix modérés, Grande-
Côte, 28, passage de la petite rue du Commerce,
6, à la petite barrière (allée de M. Dufresnes
peigner).

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Médaille
d'argent.
1839.

BUFFARD AINÉ,

Mention
honorable.
1839.

PLIEUR POUR LA FABRIQUE EN TOUT GENRE,

Brevet d'invention

Pour l'Ourdissoir-Plioir.

Rue Bodin, 4, au 1^{er}, et rue Magneval, 5,
au 2^e, quartier des Colinettes,

A LYON.

Pliage mécanique, procédé perfectionné, avec
cage de 2 mètres 50 cent. de large, propre aux
chaines de toute largeur et de tout compte, impré-
mées, chinées, etc.

Pliage par fils, pour poils de peluche et pour poils
de velours ordinaire, chiné, imprimé.

Ourdissoir-Plioir, destiné à ourdir et plier simu-
tanément, toutes sortes de chaines, dans tous les
comptes et dans toutes les largeurs, comme dans les
plus grandes longueurs (1,000 et 2,000 mètres au
besoin).

On se chargera du transport des rouleaux à la dis-
tance de demi-heure de marche.

Cet atelier modèle se recommande par la perfec-
tion, la célérité du travail, et les prix modérés.

BARIL,
FABRICANT DE REMISSES
ci-devant rue Vieille-Monnaie, 37, au 4^e,
ACTUELLEMENT
côté St-Sébastien, 2, rez-de-chaussée
et entrées,
à l'angle de la place Croix-Rouge,
2707.

Vend au prix de fabrique
SOIES, FILS ET COTONS POUR LISSES,
Fils à l'Y, Fils soie, Fils bis pour corps.
Mailloins nus et garnis, Plombs, Arcades,
Collets et Corderie fine en tout genre.
— échange et achète tout ce qui concerne son état.

REMISSSES
EN MAGASIN TOUT
CONFECTIONNÉES
F^{ils} VELOURS, SATINS,
G^{ros}, DE NAPLES,
TAPP. ARMURES,
SERGES, LÉVANTINES
LISSES ANGLAISES.
LUNETTES ET
LISSEURS.

PREND
DES COMMANDES
ET SE CHANGE
DES RÉPARATIONS.
DÉPÔT DE TUYAUX
CARTONS ET AUTRES

Le Gérant, J. LOUISE.

LA CROIX-ROUSSE. IMPR. DE TH. LÉPAGNEZ, GRANDE-RUE, 12.